



Le Parlement ne respecte pas la loi anti-tabac

Rubrique : actualités - Date : jeudi 12 février 2004

L'AFP rapporte que selon le médiateur européen, le Parlement européen n'a pas pris les « mesures adéquates » pour faire respecter la législation anti tabac dans ses bâtiments. L'agence qui précise que cette déclaration fait suite à la plainte d'un fonctionnaire européen, indique que depuis 1994 il est interdit de fumer dans les bâtiments du Parlement, hormis dans certaines zones limitées. Le médiateur a estimé que la réponse du Parlement considérant qu'il « appartient à chaque individu d'agir de manière responsable » n'était « pas une réponse adéquate aux problèmes de non respect » de cette réglementation.